



srl Page UP

Conditions générales de vente et de prestation

Valables au 01/01/2024 - annulent et remplacent les précédentes.



Toute commande comporte acceptation par le client des conditions générales ci-après et, le cas échéant, renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales.

Article 1. Tous les marchés conclus par nos soins sont soumis, sans exception, aux présentes conditions générales.

Article 2. Toute commande signée par le client constitue un engagement ferme dans le chef de celui-ci.

Article 3. Les délais de livraison et d'exécution ne sont donnés qu'à titre de renseignement. Le dépassement éventuel du délai prévu ne peut être invoqué pour réclamer des dommages et intérêts et/ou la résolution du contrat.

Article 4. Toutes nos fournitures voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Article 5. Pour être valable, toute réclamation doit être faite par pli recommandé dans les huit jours de la réception de la marchandise ou de la facture.

Article 6. Nos offres sont valables pendant 30 jours à compter de leur date. Elles sont faites sans engagement. Elles sont sujettes à révision en cas de hausse des matières premières ou en cas de modification du projet initial.

Article 7. Tout changement non justifié par un manquement de notre part est considéré comme "correction d'auteur" et tombe à charge du client. Tout supplément sera facturé.

Article 8. Les créations et réalisations graphiques, logos et illustrations réalisés par nos soins restent notre propriété et ne peuvent en aucun cas être reproduits sans notre accord écrit préalable. L'auteur reste seul le propriétaire de ses réalisations originales, il conserve l'exclusivité des droits de reproduction sous toutes ses formes et de quelque manière que ce soit. Il aura en outre le droit d'apposer sa signature sur la réalisation, tout silence du client valant acceptation à cet égard.

Article 9. Sauf convention contraire écrite, nos factures sont payables au grand comptant exclusivement sur notre compte financier, la preuve ne pouvant en être apportée qu'à cette condition. Le seul fait de l'échéance constitue pour le client une mise en demeure. En cas de non-paiement à l'échéance, le montant de la facture est automatiquement de plein droit et sans mise en demeure majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible égale à 15% du dit montant, avec un minimum de 75 euros, sans que le Juge puisse y soustraire en cas de paiement partiel. Le montant ainsi majoré est en outre productif d'un intérêt de 12% l'an à compter de la date d'échéance de la facture. Si le Client devait renoncer à son projet pour quelque motif que ce soit, non imputable à une faute du prestataire, il ne pourra se délier du contrat que moyennant le paiement de l'indemnité de dédit. La facturation comprendra les frais encourus par le prestataire augmentés d'une indemnisation conventionnelle s'élevant à 15%. Dans tous les cas, un montant minimum de 440 euros sera réclamé.

Article 10. Un changement d'adresse ne peut valoir excuse de n'avoir pas eu connaissance de la facture ou de ne l'avoir pas contestée dans le délai.

Article 11. Le client assure la responsabilité juridique de la réalisation qu'il a commandée. Notre firme décline toute responsabilité en ce qui concerne les textes demandés par le client et soumis à son approbation. Le client est toujours supposé avoir acquis les droits de reproduction des documents qu'il nous donne à reproduire et nous exécuterons ses ordres sous sa seule responsabilité.

Article 12. La perte, la détérioration ou autres dégâts pouvant survenir en cours de travaux aux originaux des clients n'engagent pas notre responsabilité. Nous ne sommes pas tenus de conserver les travaux réalisés; nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des travaux antérieurs, sous quelque forme que ce soit (fichiers informatiques, films, ...).

Article 13. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement de Liège sont seuls compétents, y compris en cas de référé, que le client soit commerçant ou non.

Version du 01.01.2024.